L'évolution des métiers des bibliothèques en France durant ces dernières années

Bertrand Calenge

Conservateur général, Directeur de l'Institut de Formation des Bibliothécaires

Je suis très honoré de votre invitation à cette conférence des bibliothèques universitaires grecques, et je vous en remercie, ainsi que l'ambassade de France qui a rendu possible ma venue. Je vous prie de me pardonner de parler en français, mais d'une part mon anglais est très défaillant, d'autre part je sais être dans un pays d'ancienne réputation francophile... sinon encore toujours francophone !

Introduction

Sans être très récente, la réflexion française sur les métiers des bibliothèques a été accélérée ces dernières années pour des raisons liées au statut des personnels. En France, les agents des bibliothèques sont des fonctionnaires, et leurs activités comme leurs carrières sont arrêtées dans le cadre de lois et décrets. En 1992, une modification profonde a eu lieu *(voir transparent 1)* : là où auparavant on comptait quatre grandes catégories de personnels, on découvrait une nouvelle articulation en six grandes catégories, appelées corps. Comme on le remarque sur le tableau, les différences essentielles tiennent en deux points : les personnels supérieurs donc l'encadrement est divisé en deux corps (conservateurs et bibliothécaires), les personnels techniques connaissent le même sort (bibliothécaires-adjoints et bibliothécaires-adjoints spécialisés). Cette modification est très importante, car elle a amené à réfléchir aux formations initiales délivrées à ces nouvelles catégories : comment un "bibliothécaire" devait-il être formé pour remplir d'autres tâches que le "conservateur", et réciproquement ?

Mon collègue François DUPUIGRENET-DESROUSSILLES vous exposera l'évolution des formations en France, je vais me limiter à la question préalable à celle-ci : pour concevoir ces formations, il fallait réfléchir aux tâches futures, donc réfléchir aux métiers des bibliothèques. Poussées par l'urgence de « donner du sens » à ces nouveaux corps, la profession et l'administration des ministères ont dû réfléchir au contenu des métiers. Il aurait sans doute été plus rationnel d'y réfléchir avant ces transformations statutaires, mais-la France est ainsi! Irrationnelle dans -ses actes,eile devient cartésienne quand il s'agit... de les expliquer ensuite !

I - Un référentiel des métiers, de la description des tâches au recensement des compétences

L'évolution des technologies et de la société a amené une complexification des tâches dans les bibliothèques. Afin d'avoir une vision claire de ces activités, le Ministère de l'Enseignement Supérieur a conduit une enquête approfondie en 1994-95, auprès de 250 personnes travaillant dans 56 établissements, pour la plupart des

bibliothèques universitaires. L'objectif de l'étude, menée avec un groupe de professionnels des bibliothèques, était de décrire précisément les multiples métiers exercés dans les bibliothèques, à tous les niveaux de la hiérarchie. La définition du terme « métier » était à la fois simple et complexe : chacun d'entre eux devait répondre à une spécialisation nécessitant une formation longue (acquise éventuellement par l'expérience), et être représenté par au moins une personne exerçant cette activité à temps plein.

L'analyse a abouti à décrire 31 métiers *(voir transparent 2),* organisés en 3 pôles : les collections, les publics, les activités de gestion au sens large. Chacune des 31 fiches est construite de façon identique : définition du métier, activités précises recensées, relations professionnelles, compétences (au sens de « être capable de »), connaissances requises, facteurs d'évolution recensés, conditions particulières d'exercice du métier concerné.

L'intérêt de ces fiches ne réside pas tant dans la description de métiers particuliers que dans l'analyse croisée des compétences recensées. En effet, à l'issue des travaux ayant constitué les fiches, la sociologue chargée de l'animation de ce projet a récapitulé toutes les compétences (être capable de...) pour dégager transversalement aux métiers précis l'ensemble des savoir-faire en oeuvre dans les métiers des bibliothèques. On aboutit ainsi au recensement de 32 compétences *(voir transparent 3),* organisées en 13 compétences réellement spécifiques aux métiers des bibliothèques et 19 compétences à caractère plus général.

Cette liste appelle trois précisions :

1 - II est étonnant de constater que les compétences spécifiques sont tellement moins nombreuses que les compétences générales : cela révèle-t-il une faiblesse dans l'identité professionnelle des bibliothécaires ?

2 - Chaque compétence est repérée à quatre niveaux : depuis le niveau 1 - être capable d'utiliser - jusqu'au niveau 4 - maîtriser totalement et être capable de concevoir -

3 - Les différents métiers n'utilisent pas toutes les compétences recensées, et surtout pas à des niveaux identiques. Par exemple, un « sélectionneur de documents » a besoin d'un niveau 1 dans l'utilisation des catalogues de la bibliothèque, mais d'un niveau 3 dans l'aptitude à estimer l'intérêt d'un document à partir des éléments recueillis.

2 - Des **métiers aux statuts : quelles compétences pour quels personnels** ?

Il est important de passer des métiers spécialisés aux compétences. En effet, aucune bibliothèque ne fonctionne seulement avec des spécialistes, dont le champ d'activité est sans doute nécessaire, mais si étroit qu'ils ne valent souvent rien en dehors de leur domaine. Dans les bibliothèques également le principe de Peter reste valable : « Tout employé tend à atteindre son niveau d'incompétence » ! L'analyse des compétences n'est qu'un outil, qui doit être appliqué à deux réalités :

1 - Chaque individu n'est jamais fixé dans une spécialité. D'une part son activité est en constante interaction avec d'autres individus, d'autre part on ne devient pas spécialiste du jour au lendemain : un jeune bibliothécaire est relativement polyvalent, ce n'est qu'avec le temps qu'il deviendra spécialiste... peut-être.

2 - Un bibliothécaire n'est rien sans la bibliothèque. Les métiers des bibliothèques doivent être examinés à travers le filtre du projet collectif que représente la bibliothèque. Chaque agent doit disposer de compétences multiples, complémentaires de celles des autres agents, en fonction des objectifs globaux de l'établissement.

C'est ainsi par exemple, et très brièvement, qu'on peut présenter comparativement le statut de conservateur et celui de bibliothécaire, tous deux personnels d'encadrement (voir transparent 4) dont le premier est davantage orienté vers la conception de systèmes et la gestion de réseaux, et le second davantage orienté vers l'encadrement de proximité et la gestion de projets identifiés en relation avec des publics. Cela entraîne bien sûr l'élaboration de grilles de compétences pour chaque statut, et vous en avez un exemple pour les "bibliothécaires" (au sens statutaire) en annexe du texte qui vous a été distribué. Ces grilles sont un point de départ, un minimum professionnel qui permet de connaître à l'avance le niveau d'un agent recruté dans une bibliothèque, et qui laisse l'avenir ouvert pour d'éventuelles spécialisations, des "métiers-cibles".

Bilan : beaucoup de réflexions encore non abouties

Au terme de cette brève présentation de l'état des réflexions en cours dans les bibliothèques françaises, je dois souligner que de nombreuses questions restent en suspens. Je me limiterai à ébaucher cinq d'entrés elles :

1 - Si une analyse est menée sur les emplois permanents les plus élevés aux techniques des bibliothèques, la réflexion est très faible pour les emplois d'exécution (magasiniers). En outre, on trouve de plus en plus de vacataires, moniteurs étudiants, etc., tous emplois très temporaires : quelles compétences peuvent-être recherchées pour ces personnes ?

2 - Si on imagine qu'un bibliothécaire généraliste peut devenir spécialiste, par exemple dé bibliographie, il peut aussi être amené à changer d'orientation en changeant de bibliothèque ; c'est sûrement enrichissant pour la personne, mais il y a perte de compétences acquises pour les bibliothèques.

3 - En France, nous n'avons pas tranché le débat sur la spécialisation disciplinaire : un bibliothécaire spécialisé en chimie par exemple doit-il être expert dans cette science ? Le débat reste ouvert et s'est important : la documentation a-t-elle besoin d'une science support pour s'affirmer, ou bien est-elle distincte de tous les domaines d'application ?

4 - De même, les réflexions françaises n'ont pas mieux abouti que les autres dans le monde à donner une définition claire de notre profession, une identité incontestable. Certains par exemple sont tentés par une assimilation de la bibliothéconomie à l'informatique, comme si l'outil informatique, la démarche de traitement de l'information rassuraient les bibliothécaires par son côté technique, évacuant les questions de constitution des collections, de gestion de services aux usagers, de conception d'un système au service d'une collectivité. Nous avons encore le plus grand mal à distinguer, dans une bibliothèque, les fonctions strictement bibliothéconomiques, faute de définir clairement l'objet de notre ou nos métiers.

5 - Enfin, nous sommes seulement au début de la réflexion sur les évolutions prévisibles des métiers des bibliothèques. Dans l'enquête "Recensement des métiers", il a été signalé que certains métiers semblent particulièrement en émergence *(voir transparent* 5) mais ce point mériterait d'être approfondi.

En **conclusion,** je voudrais seulement insister sur le fait que les métiers des bibliothèques n'existent pas par eux-mêmes. Ils sont ce que les personnes, les organismes les construisent. Au premier rang de ces influences sur l'existence des métiers, je placerai bien sûr la formation, qui doit ajouter à la reproduction des savoirs acquis la préfiguration des évolutions souhaitées. En situation de crise économique, espérons que la formation restera prioritaire car, comme le disait Derek Bok : "La formation coûte cher ? Essayez donc l'ignorance !".

Je vous remercie.

LES STATUTS DES PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUES EN FRANCE

CATEGORIE	AVANT 1992	A PARTIR DE JANVIER 1992
A Encadrement personnel scientifique	Conservateur	Conservateur Bibliothécaire
B personnel technique	Bibliothécaire adjoint	Bibliothécaire adjoint spécialisé Bibliothécaire adjoint
B Personnel d'encadrement intermédiaire	Inspecteur de magasinage	Inspecteur de magasinage
C Personnel d'exécution	Magasinier	Magasinier

LES 31 METIERS SPECIALISES RECENSES

- **Généraliste des bibliothèques**

☆ **Métiers liés aux collections**

- **Gestionnaire du circuit documentaire**
- **Développeur des collections**
- **Sélectionneur de documents**
- **Acheteur de documents**
- **Acquéreur de documents**
- **Catalogueur**
- **Indexeur**
- **Gestionnaire d'autorités**
- **Normalisateur**
- **Gestionnaire de collections**
- **Chargé des plans de conservation des collections**
- **Chargé des travaux de conservation des collections**
- **Administrateur de système informatique documentaire**

 Métiers liés aux publics

- **Gestionnaire du public**
- **Gestionnaire du service public**
- **Bibliographe**
- **Biblio-orienteur**
- **Communicateur de documents**
- **Gestionnaire du prêt entre bibliothèques**
- **Concepteur de la politique d'accueil du public**
- **Organisateur des accès documentaires**
- **Organisateur d'activité de valorisation**

 Métiers liés à la formation, à l'étude et à la recherche

- **Formateur**
- **Spécialiste en ingénierie pédagogique**
- **Chargé de recherche en bibliothèque**
- **Chargé d'étude en bibliothèque**
- **Chargé d'étude et de contrôle des bibliothèques**

 Métiers liés à la conduite de projet et de service

- **Chargé de projet en ingénierie bibliothéconomique**
- **Directeur de bibliothèque ou de service à vocation documentaire et culturelle**
- **Responsable d'unité documentaire**

LES 32 COMPETENCES RECENSEES

Compétences spécifiques

Compétences fondamentales

- **Culture du livre, du document et de l'information**
- **Culture des bibliothèques et de la documentation**

Compétences complémentaires

- **Acquisition de documents**
- **Catalogage des documents**
- **Communication des documents**
- **Connaissance des publics des bibliothèques**
- **Conservation et gestion des documents**
- **Développement des collections**
- **Domaine de connaissance spécialisé**
- **Indexation**
- **Normalisation, gestion d'autorités**
- **Organisation de l'information**
- **Recherche d'information, identification, localisation de documents**

Compétences générales

Compétences fondamentales

- **Environnement juridique et administratif**
- **Environnement universitaire et culturel**

Compétences complémentaires

- **Animation, négociation**
- **Auto-formation**
- **Communication**
- **Conception d'action de formation**
- **Coordination**
- **Droit**
- **Evaluation**
- **Gestion comptable et financière**
- **Informatique**
- **Langues étrangères**
- **Organisation générale et gestion des ressources humaines**
- **Pédagogie**
- **Planification, planification de projet**
- **Recherche**
- **Rédaction**
- **Statistiques**
- **Valorisation**

Transparent 4

Un exemple d'analyse à travers les statuts : "Conservateur" et "bibliothécaire"

	"CONSERVATEUR"	**"BIBLIOTHECAIRE"**
Mots-clés (responsabilités dans organisme)	- Conception - Réseau - Coordination	- Gestion de projet - Proximité - Aide à la décision
Compétences "collections"	- Politique documentaire - Conception thésaurus - Gestion scientifique du patrimoine	- Elaboration des plans de développement des collections - Veille documentaire
Compétences "publics"	- Coordination de réseaux - Conception d'outils de coopération entre bibliothèques	- Services à des groupes identifiés - Constitution d'outils pour le public (OPAC,...) - Organisation de services de formation d'usages
Compétences "gestion"	- Management de haut niveau - Marketing	- Conduite de projets identifiés - Gestion de services précis

QUELLES EVOLUTIONS EN COURS DANS LES METIERS ?

Métiers jugés en émergence

- **Concepteur de la politique d'accueil du public**
- **Chargé de recherche en bibliothèque**
- **Chargé de projet en ingénierie bibliothéconomique**
- **Chargé d'étude et de contrôle des bibliothèques**
- **Organisateur des accès documentaires**
- **Chargé des plans de conservation des collections**
- **Chargé des travaux de conservation des collections**

Facteurs importants d'évolutions prévisibles

- **Informatique**
- **Cadre administratif**
- **Evolution des enseignements dispensés à l'université notamment en matière de formation permanente**
- **Contexte européen**
- **Ouverture sur l'entreprise**
- **Normalisation en matière de qualité**
- **Crise de l'édition scientifique**
- **Fragilisation économique du secteur de la librairie**
- **Modification de la législation relative au prix des documents**